



## Hébergement d'un enfant lors d'une succession en indivision

Par **jeiko**, le **03/03/2015** à **16:24**

bonjour,

suite au décès de mon grand père, il ya un an, ma mère ainsi que sa soeur ont hérités de sa maison disposant de 4 appartements Où vivait ma mère ainsi que mon grand-père et des locataires( ma tante étant parti de la région il ya longtemps en mauvais terme).

La succession est en ce moment en cours et la maison devra être vendu afin de donner à ma tante la part d'heritage qui lui revient.

Or, la vente avec les promoteurs n'a toujours pas été signé et aucune date n'est encore décidé et l'appartement de mon grand père est vide.

Ma mère voudrait que je revienne habiter dans l'appartement de mon grand père le temps de la vente de la maison de façon à ce quelle ne soit plus toute seule.  
Et éventuellement pour l'aider à payer les charges conséquentes de la maison.

Est ce possible ? Car il faut faire remettre l'électricité etc..

Et vis à vis de sa soeur et de la succession sachant que la maison est en indivision?

Merci d'avance pour votre réponse qui me serait d'une très grande aide !!!

Par **cocotte1003**, le **03/03/2015** à **17:28**

Bonjour, oui à condition que vous payez une indemnité d'occupation, sorte de loyer, à la succession. Voyez avec le notaire chargé de la succession, cordialement

Par **jeiko**, le **03/03/2015** à **17:32**

Donc logiquement le notaire na pas le droit de refuser si on paye bien sûr l'indemnité à la succession ? F